

## Décision du maire n° 2025 – 002

Acquisition de mobilier – aménagement cantine  
Ecole Maternelle Blanche PEYRON

**La Maire de la commune de St Georges les Bains,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le Budget 2025,

Vu la proposition commerciale,

Considérant la proposition de devis établi par la société LAMBERTIN, 554 ancien chemin de Mons 30100 ALES

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE RETENIR** la proposition proposée par la société « LAMBERTIN », pour l'achat de mobilier, pour l'aménagement de la cuisine de l'école maternelle « Blanche Peyron ».

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** la proposition commerciale ainsi que le bon de commande pour un montant de 654 € TTC.

**ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont prévus à cet effet.**

**ARTICLE 4 :** Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

*Ampliation en sera adressée au le comptable public.*

Fait à St Georges les Bains, le 07 février 2025

La Maire,

Geneviève PEYRARD.

